



**MAIL BIDS TO
ENVOYER LES SOUMISSIONS À**

Contracting Officer Solinda Phan
Agente d'approvisionnement | Supply Officer
Division de la voie de communication protégée
| Secure Channel Division
Services partagés Canada | Shared Services
Canada
Portage III, 12C1-64
11, rue Laurier | 11 Laurier Street
Gatineau (Québec) K1A 0S5

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised;
unless otherwise indicated, all other terms and
conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'invitation
demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**THIS DOCUMENT CONTAINS A
SECURITY REQUIREMENT / CE
DOCUMENT CONTIENT DES
EXIGENCES RELATIVES À LA
SÉCURITÉ**

Issuing Office – Bureau de distribution
SSC | SPC
*Procurement and Vendors Relationships |
Achats et relations avec les fournisseurs*
XK Division | Division XK
11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III, bureau 12C1
Gatineau (Québec)
K1A 0S5

Sujet – Title Strategic Advisory Services – Sourcing and Benchmarking Service-conseils stratégiques – Approvisionnement et analyses comparatives	
Soumission No. – N° de l'invitation 10031544/A	No de la modification – 004
Client Reference No. – N° de référence du client 13-1620	Date 25 septembre 2013
File No. – N° de dossier CAC10031544	
L'invitation prend fin – Sollicitation Closes at – à 23 h 59 on – le 4 octobre 2013	Time zone Fuseau horaire Eastern Daylight Time (EDT) / Heure avancée de l'Est (HAE)
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine <input type="checkbox"/> Destination <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre <input type="checkbox"/>	
Address Inquiries to - Adresser toutes questions à Solinda Phan	
Telephone No. – N° de téléphone 819-956-1363	
Email – Courriel Solinda.phan@ssc-spc.gc.ca	
Delivery required - Livraison exigée Voir aux présentes	Delivered Offered – Livraison proposée
Destination – of Goods, Services, and Construction Destination – des biens, services et travaux Voir aux présentes	
Vendor/firm Name and address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Facsimile No. – N° de télécopieur	
Telephone No. – N° de téléphone	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm (type or print)- Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date _____



La présente modification vise à répondre aux questions de l'industrie. Toutes les autres questions seront abordées dans une modification subséquente.

Question 28

Bien que le fournisseur ayant obtenu le contrat ne puisse participer à des marchés concurrentiels subséquents découlant de ce travail, est-il quand même admissible à de futures autorisations de tâches en vertu de cette entente, qui viennent soutenir la gestion et l'exécution des stratégies résultant de cet énoncé des travaux initial?

Précision

Je pense que la meilleure façon de préciser la question est de fournir un exemple. Si, par exemple, le soumissionnaire retenu recommande qu'un certain secteur de services soit confié à un sous-traitant, ce soumissionnaire sera-t-il admissible à des autorisations de tâches visant à fournir des conseils sur le transfert des services concernant ce secteur?

Réponse 28

Oui. Il est fort probable que cet exemple soit pertinent dans le cadre de l'énoncé des travaux; par conséquent, si une autorisation de tâches a été émise pour le travail susmentionné, l'entrepreneur peut l'exécuter

Question 29

Il n'est pas fait mention de la fourniture d'un espace de travail pour l'équipe de l'entrepreneur. Services partagés Canada fournira-t-il un espace de travail dans ses locaux, ou cette responsabilité incombe-t-elle à l'entrepreneur?

Réponse 29

Non, le Canada ne fournira pas un espace de travail à l'entrepreneur. Toutefois, si la nature des tâches demandées nécessite l'accès au réseau de Services partagés Canada, il fournira au personnel de l'entrepreneur l'équipement bureautique requis.

Question 30

Le paragraphe 5(4) du document 2003 ne semble pas faire référence à une date. Services partagés Canada peut-il préciser la référence exacte?

Réponse 30

Ceci est la référence exacte. Le paragraphe 5(4) du document 2003 signifie Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) 2003, article 05, paragraphe 4.

Question 32

Les exigences en matière d'attestations de sécurité pour les ressources humaines du soumissionnaire qui résident à l'étranger seront-elles les mêmes que pour un fournisseur étranger, comme le décrit la page 25 de la demande de propositions?

Réponse 32

Les soumissionnaires doivent obtenir leur vérification de sécurité pour les ressources qui habitent dans d'autres pays que le pays de résidence et qui serait ensuite en mesure de suivre le processus déterminé à l'article 7.5.2, Exigences relatives à la sécurité pour les fournisseurs étrangers, de la DP, si ce pays a conclu un protocole d'entente (PE) bilatéral de sécurité industrielle avec le Canada.

Veuillez consulter la liste de pays suivante qui ont conclu un PE de sécurité industrielle avec le Canada.
<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ssi-iss/int/si-is-fra.html>.



Question 35

Les exigences obligatoires et cotées ainsi que l'énoncé général de la demande de propositions mettent l'accent sur « l'analyse comparative en matière de TI ». Une lecture de la section 5.2 de l'énoncé des travaux nous amène à penser que cette analyse comparative peut également être fournie par l'entremise d'évaluations de la maturité, d'examens par des pairs et de contrôles intergouvernementaux ou autres pratiques d'excellence, qui aideront à définir un état final visé et une feuille de route à partir des pratiques exemplaires dans les entreprises internationales et les gouvernements.

- Services partagés Canada pourrait-il confirmer que les activités liées aux « projets en matière de stratégie des TI » et à « l'évaluation de la maturité des TI » qui incluaient une analyse comparative, respectent les exigences M.3, M.4 et R.4?
- ET/OU
- Étant donné qu'il existe des offres à commandes principales et nationales en place que Services partagés Canada peut utiliser pour obtenir des services d'analyse comparative en matière de TI, pourrait-il émettre un avenant supprimant les exigences M.3, M.4 et R.6 pour les remplacer par une clause indiquant qu'il a la capacité d'assurer des activités d'analyse comparative par l'entremise d'un contrat existant accessible sur demande?

Réponse 35

Oui, l'évaluation de la maturité des TI est un type d'évaluation comparative valide.

Non, le Canada ne supprimera pas les critères techniques M.3, M.4 et R.6..

Question 40

Annexe C – Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS), page 3, Partie B – Personnel (fournisseur). Il est stipulé que le personnel devra détenir une autorisation de sécurité de niveau Secret. Étant donné le contexte international de cette exigence, un potentiel de ressources provenant d'autres pays sera nécessaire. Services partagés Canada disposera-t-il d'un agent d'approvisionnement principal ou d'un agent de sécurité principal (comme le demande le processus pour l'étranger), en vue d'aider le fournisseur à obtenir les autorisations de sécurité pour le personnel provenant de pays ayant conclu des accords bilatéraux ou de réciprocité avec les autorités canadiennes chargées des enquêtes?

Réponse 40

Oui, l'agent d'approvisionnement principal indiqué à la première page de la demande de soumissions sera en mesure d'obtenir les autorisations de sécurité de pays qui ont des ententes bilatérales avec les autorités canadiennes chargées des enquêtes.

Question 45

Pièce jointe 4.1 – 1.1 Références de clients

M.1 (page 43) – Il n'existe qu'un nombre limité de relations de sous-traitance, dont la valeur excède un milliard de dollars, et l'industrie s'oriente désormais vers les services infonuagiques et autres services à moindre coût qui ne dépassent pas le seuil du milliard de dollars. Nous demandons donc à Services partagés Canada de réduire à 250 millions de dollars les contrats de sous-traitance.

Réponse 45

Le Canada ne fera pas le changement demandé.

Question 47

Pouvons-nous utiliser la ou les mêmes références de clients et de projet(s) pour les exigences obligatoires et cotées par points?



Réponse 47

Veillez vous reporter à la modification de l'invitation 003, réponse à la question 12.

Question 48

Veillez préciser la différence entre C.1 et C.5. L'exigence C.5 exige-t-elle simplement davantage de références de clients qui satisfont au même critère que la C.1?

Réponse 48

En ce qui concerne l'exigence C.1, les soumissionnaires sont tenus de fournir des références de projets pour tout type de mandats de service de consultation. Dans le cas de l'exigence C.5, les soumissionnaires sont tenus de fournir des références de projets pour des mandats de service de consultation en TI.

L'exigence R.5 requiert des références de projets additionnelles pour des mandats propres à des services de consultation en TI, qui n'ont pas été fournies en réponse aux autres critères techniques.

Question 51

Page 44 de la demande de propositions, Section 1.1 Références de clients, exigence O.1. Veuillez fournir la définition 1) des activités de prestation et 2) de la gestion de contrat en rapport avec cette exigence de la demande de propositions.

Réponse 51

Veillez vous reporter à la modification de l'invitation 003, réponse à la question 20.

Question 58

Des attestations de sécurité seront-elles requises pour l'exécution de travaux liés à toutes les autorisations de tâches?

Réponse 58

Oui, conformément à l'article 7.5, de la demande de propositions, l'entrepreneur doit détenir une attestation de sécurité valide en tout temps au cours de l'exécution du contrat, y compris pour les travaux relatifs aux autorisations de tâches (AT) émises de façon officielle.

Question 69

Nous sommes une entreprise mondiale, mais nous menons des activités au Canada. Afin de répondre aux exigences obligatoires et cotées, plusieurs de nos projets cités seraient à l'échelle mondiale (à l'échelle de plusieurs pays et gouvernements, qui peuvent avoir inclus ou non le Canada). Pouvez-vous nous indiquer si nous pouvons présenter ces projets internationaux en référence, même s'ils n'ont pas été réalisés au Canada ou dans le cadre de nos activités canadiennes?

Réponse 69

Oui, le Canada accepterait des projets internationaux en référence.